

SEANCE DU 26 AVRIL 2012
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille douze, le 26 avril, à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

Présents : MM J.P.JOURDAIN F.DENISSIEUX P.VERNAZOBRES MM J.L.LAFONT G.EVANGELISTA M.GELIN F.PETRICIG P.JOMAIN O.SUSINI J.C.ROUX C.BEAUFILS P.BORDEL et MMES G.CHOLLIER C.BRUYAS-HERNANDEZ S.KOROL M.DUC L.BOULAIRE L DA CRUZ C.JOVET

Absents : M P.FIORINI J.P.DEMEREAU P.MAES MMES C.MARCHAL J.ROZÉ N.FAILLET S.CELANI V.PUPIER F.ARTOLLE

Pouvoirs :

M P.FIORINI donne pouvoir à M F.DENISSIEUX
M J.P.DEMEREAU donne pouvoir à M P.JOMAIN
M P.MAES donne pouvoir à M G.EVANGELISTA
Mme C.MARCHAL donne pouvoir à Mme G.CHOLLIER
Mme J.ROZÉ donne pouvoir à M J.L.LAFONT
Mme N.FAILLET donne pouvoir à Mme S.KOROL
Mme V.PUPIER donne pouvoir à Mme L.DA CRUZ
Mme F.ARTOLLE donne pouvoir à Mme C.JOVET

M Patrick BORDEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire, certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 2 mai 2012, que la convocation du Conseil avait été faite le 20 avril 2012.

Le compte rendu du 15 mars 2012 a été adopté à l'unanimité.

N° 01.04.12 : Rapport d'activités 2011 du Syndicat Intercommunal de RAJAT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE, pour l'exercice 2011, du rapport du Syndicat Intercommunal de RAJAT.

N° 02.04.12 : Attribution d'une subvention – Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 229,50 euros à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère. Cette dépense sera inscrite à l'article 6574

N° 03.04.12 : Attribution d'une subvention – Société de Chasse

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1700,00 euros à la Société de Chasse. Cette dépense sera inscrite à l'article 6574

N° 04.04.12 : Attribution d'une subvention – Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1500,00 euros à l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers. Cette dépense sera inscrite à l'article 6574

N° 05.04.12 : Budget Assainissement – Décision Modificative N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Assainissement.

N° 06.04.12 : Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE que la commune demande au Centre de Gestion de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe susceptible de la garantir contre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et non affiliés à la CNRACL :

- Affiliés à la CNRACL : tous les risques (décès, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire)
- Non affiliés à la CNRACL : l'ensemble des risques (congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service).

N° 07.04.12 : Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'ETAPS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la modification du tableau des effectifs en créant un poste d'Eduteur Territorial des Activités Physiques et Sportives à temps complet.

N° 08.04.12 : Modification du tableau des effectifs – Suppression d'un poste d'animateur

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la modification du tableau des effectifs en supprimant un poste d'animateur.

N° 09.04.12 : Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste de rédacteur chef

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la modification du tableau des effectifs en créant un poste de rédacteur chef.

N° 10.04.12 : Mise en place du Procès-Verbal Électronique

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **ACCEPTE** la mise en place de la verbalisation électronique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et mettre en œuvre la convention avec Monsieur le Préfet.

N° 11.04.12 : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône - Modification du périmètre de la CCEL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

EMET un avis favorable à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais susmentionnée.

N° 12.04.12 : Approbation de la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme.

N° 13.04.12 : Plan Local d'Urbanisme – Révision simplifiée

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ
DECIDE DE PRESCRIRE** la révision simplifiée du PLU, sur un périmètre couvrant un secteur déterminé du plan local d'urbanisme.

N° 14.04.12 : Dénomination d'une nouvelle voirie suite à une nouvelle construction – Impasse Primevères

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ
APPROUVE** cette dénomination : Impasse des Primevères.

N° 15.04.12 : Tarification des camps de l'été 2012

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ
APPROUVE** la grille tarifaire proposée pour les 3 camps de l'été 2012, organisés par la commune.

QUESTIONS DIVERSES :